

1640," de Guizot, pour ne pas parler des œuvres historiques d'un caractère plus général, font voir à quels embarras était réduit Charles I pour obtenir de l'argent même pour ses dépenses domestiques, et prouvent clairement le besoin qu'il avait de la portion du douaire de la reine Henriette, retenue par la cour de France. Par contrat de mariage en date du 8 mai 1625, son douaire était de 800,000 couronnes (*huit cent mille écus, de trois livres pièce, monnaie de France*), dont moitié payable la veille du mariage à Londres, et l'autre moitié un an plus tard, à compter de la date du premier paiement. Le mariage eut lieu le 13 juin 1625, et la première moitié du douaire fut alors payée, la seconde devant échoir à la même date en 1626. Je mentionne ces dates pour les rapprocher de la déclaration de Charles I en 1631, portant que l'insertion faite dans un nouveau traité de l'obligation contractée par la France de payer la moitié restante du douaire, due en vertu d'un contrat depuis cinq ans, comme étant une compensation pour la restitution du Canada et de l'Acadie, n'était qu'une pure formalité.

M. Henry Kirke, qui a écrit un ouvrage très soigné sur l'expédition de Kirke, sous le titre : *First English conquest of Canada* (Première conquête du Canada par les Anglais), dit à la page 83 : " Il est impossible de deviner les motifs qui ont engagé le roi à faire une telle promesse " (de restituer tous les forts pris après le 24 avril 1629.) " Il peut se faire qu'il ignorât encore complètement la valeur de sa conquête, et qu'il ne tint qu'à s'assurer des quatre cent mille couronnes, partie du douaire d'Henriette Marie, que le roi de France menaçait de retenir à moins que les forts ne lui fussent restitués." La vérité de cette conjecture est démontrée par la lettre de Charles I. Elle se rattache de si près à l'histoire du Canada que cela, je l'espère, sera accepté comme une raison suffisante pour me justifier d'avoir consacré à ce sujet l'espace qu'il occupe dans le présent rapport.

La lettre, signée par Charles lui-même, est dans la collection Harléienne, 1760. Il en a été donné un court extrait dans le rapport sur les archives, de 1881, mais d'autres recherches absorbantes empêchèrent d'en remarquer alors l'importance. Il n'est fait aucune allusion à cette lettre dans le catalogue des séries de papiers d'Etat concernant les colonies, quoiqu'il s'y trouve d'autres lettres de pareilles dates sur le même sujet. Le catalogue des séries de la collection du bureau des affaires étrangères, ne s'étend pas encore à une période aussi récente; dans la collection des lettres royales, publiée par le club Bannatyne, on en voit une de Charles I à sir William Alexander (lord Stirling), datée de juillet 1631, intimant que Port-Royal devait être restitué à la France, mais rien absolument n'y indique l'existence de cette lettre à Wake. Il n'en est parlé dans aucune des histoires de l'Acadie ou de la Nouvelle-Ecosse, par Haliburton, Murdoch, Moreau ou Rameau, non plus que dans Ferland, Faillon ou aucun autre historien.

Dans l'Histoire de l'Acadie, de Hannay, il est dit que Charles écrivit à Wake en juin 1631, au sujet de la restitution, mais aucune autorité n'est citée à l'appui de cette assertion. Toutefois il est probable qu'il s'agit là de la commission (non d'une